

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1335

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 6

À l'alinéa 14, supprimer les mots :

« , nette de la part ou des parts mentionnées au a), ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.